



Peut on décider une mise en tutelle sans accord

Par **perlicima**, le **14/09/2011** à **09:15**

Bonjourrn nous sommes 3 enfants et ma maman n'est pas en bonne santé pour s'occuper des comptes familiaux . Mon frère a pris cette charge mais à présent ,je m'inquiète . Je n'ai aucun regard sur les comptes . Le fait de vouloir consulter les comptes ,il s'est énervé et veut mettre ma maman sous tutelle . Fille aînée ,puis je m'y opposais .rn merci

Par **mimi493**, le **15/09/2011** à **12:47**

Non, le juge des tutelles se décidera selon un certificat médical, vous ne serez même pas mis au courant qu'il y a une procédure en cours.rnrn[citation]Le fait de vouloir consulter les comptes[/citation] vous n'avez aucun droit de regard sur les comptes de votre mère.